

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 46 du 15 octobre 2015

PARTIE PERMANENTE
Armée de terre

Texte 16

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 23 juin 2014 fixant la liste des formations administratives de l'armée de terre.

Du 2 octobre 2015

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 23 juin 2014 fixant la liste des formations administratives de l'armée de terre.

Du 2 octobre 2015

NOR D E F T 1 5 5 1 7 4 0 A

Texte modifié :

Arrêté du 23 juin 2014 (BOC n° 33 du 4 juillet 2014, texte 10 ; BOEM 110.3.2.1).

Référence de publication : BOC n° 46 du 15 octobre 2015, texte 16.

L'arrêté du 23 juin 2014 est modifié comme suit :

Art. 1er. Dans l'« ANNEXE. LISTE DES FORMATIONS ADMINISTRATIVES DE L'ARMÉE DE TERRE. » ; au point « 1. FORMATIONS ADMINISTRATIVES DE L'ARMÉE DE TERRE RELEVANT DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE. » ; au point « 1.1. Les états-majors, les directions et les organismes rattachés. » ;

Après : « Commandement des forces terrestres. » ;

Ajouter : « Commandement du service militaire volontaire. ».

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
major général de l'armée de terre,*

Bertrand HOUTTE de la CHESNAIS.